

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 6 mai 2025  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01 Ouverture de la séance
- 10.02 Période de questions du public
- 10.03 Période de questions des membres du conseil
- 10.04 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2025, à 19 h
- 10.05 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> avril 2025, à 19 h

**11 – Dépôt de pétitions-**

- 11.01 Déposer une pétition dont l'objet est l'implantation d'une zone de stationnement réservée aux résidents sur place d'Antioche, entre la rue Saint-Zotique Est et l'avenue David-D'Angers

**15 – Déclaration / Proclamation**

- 15.01 Proclamer la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2025 « Semaine québécoise des personnes handicapées »
- 15.02 Recommander aux instances responsables de nommer les membres du conseil d'administration d'Anjou 80

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01 Autoriser une dépense maximale de 587 788,19 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat au Groupe Endeavour Inc. au montant de 514 180,01 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement des terrains de pickleball et d'éclairage du parc André-Laurendeau de l'arrondissement Anjou - Appel d'offres public 2025-02-TR (6 soumissionnaires)
- 20.02 Approuver les projets de conventions - Accorder une contribution financière totalisant 360 356 \$, incluant les taxes si applicables, à quatre (4) organismes, soit au Carrefour des femmes d'Anjou, au Carrefour solidarité Anjou, à Neo Collège, et à Le YMCA du Québec, pour la réalisation de leur projet, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029)
- 20.03 Approuver les modifications aux conventions de huit (8) organismes angevins à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires ainsi que des achats par carte de crédit pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant à modifier la signalisation sur la rue Ernest-Cormier, entre Ray-Lawson et Parkway, ainsi que sur l'avenue Baldwin, entre Châteauneuf et Métropolitain, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa rencontre tenue le 1<sup>er</sup> avril 2025
- 40.02** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant à modifier la signalisation des zones de recharge de véhicule électrique dans l'ensemble de l'arrondissement à l'exception du quartier industriel, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa rencontre tenue le 1<sup>er</sup> avril 2025
- 40.03** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant à modifier la signalisation face au 6955, avenue des Ormeaux, entre l'avenue Chaumont et l'avenue Georges, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa rencontre tenue le 1<sup>er</sup> avril 2025
- 40.04** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant le déplacement du stationnement pour personnes à mobilité restreinte devant l'entrée du 7101, avenue de l'Alsace, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa rencontre tenue le 1<sup>er</sup> avril 2025
- 40.05** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) et une ordonnance en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin de permettre la tenue des événements spéciaux organisés par la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises et la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 2025
- 40.06** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin de permettre la tenue des événements spéciaux organisés par le Club Lions Anjou pour la vie, le Carrefour des femmes d'Anjou, le Service d'aide communautaire Anjou inc., le Jardin communautaire Lucie-Bruneau et le Bureau des services région 87 (Alcooliques Anonymes) aux mois de juillet et août 2025
- 40.07** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin d'autoriser une enseigne murale constituée du logo de l'entreprise apposé sur un boîtier lumineux au 7010, boulevard Henri-Bourassa, - lot 3/585 801 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.08** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin d'autoriser un taux de cour arrière de 35 % pour le bâtiment situé au 7200, avenue de Pruniers, lot 1 004 823 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.09** Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement RCA 181-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Anjou - Exercice financier 2025 (RCA 181) », afin d'y inclure un pourvoir d'ordonnance
- 40.10** Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement RCA 184 intitulé « Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Anjou (RCA 172) »

- 40.11** Adopter le second projet de règlement RCA 40-56 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin d'ajouter des définitions relatives à l'hébergement touristique
- 40.12** Adopter le règlement RCA 182 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA 22) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Anjou - Exercice financier 2025 (RCA 181) », afin de modifier des dispositions relatives à l'occupation périodique du domaine public et des tarifs relatifs aux murales et à certains projets particuliers
- 40.13** Adopter le règlement RCA 183 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), le Règlement sur les permis et certificats (1527) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Anjou - Exercice financier 2025 (RCA 181) », afin de permettre les bâtiments temporaires de classes modulaires pour les établissements d'enseignement durant une période ne devant pas excéder 60 mois
- 40.14** Adopter le règlement RCA 1333-39 intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) », afin de modifier et supprimer certaines définitions et ajuster le texte réglementaire
- 40.15** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), une résolution visant à autoriser un projet de lotissement, d'agrandissement d'un bâtiment commercial et un usage d'unités de libre-entreposage, soit des unités de libre-entreposage pour la propriété située aux 6900-7000, boulevard Louis-H.-La Fontaine, lots 4 594 306 et 4 594 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-024)
- 40.16** Adopter, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), une résolution visant à autoriser un projet de démolition du bâtiment commercial situé au 7440-7460, boulevard des Galeries-d'Anjou et de construction de deux bâtiments résidentiels comportant trois tours pour les propriétés situées aux 7400 et 7440-7460, boulevard des Galeries-d'Anjou, lots 6 659 556, 6 659 557, 6 659 558, 6 659 559, 6 659 560 et 6 659 561 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PH-79-002)

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt par la secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 1<sup>er</sup> avril 2025 à 18 h concernant les projets particuliers PP-79-025, PP-79-024 et PH-79-001

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance ordinaire du 6 mai 2025